



Puteaux, le 13 octobre 2020

## L'astreinte technique est à votre service 24h/24h et 7j/7

Madame, Monsieur, Chers locataires,

Je vous rappelle qu'un service d'astreinte (soir et week-end) est à votre disposition en cas d'urgence technique au **06.72.21.97.87**.

Du **lundi au jeudi de 18h00 à 9h00**, le week-end du **vendredi à 17h30 au lundi 9h00**, un technicien est mobilisé pour répondre à tout incident nécessitant une intervention urgente dans les parties communes et les logements en dehors des travaux d'ordre locatif.

En cas de non sollicitation de l'astreinte de l'OHP, je tiens à vous informer que tous travaux réalisés par un prestataire extérieur ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un quelconque dédommagement de l'OHP.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers locataires, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur Général,

Sylvie BOITELLE-DOUBLIER